



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 97690

Texte de la question

M. Jean Tiberi attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les efforts de réhabilitation de la ville de Luang Prabang menés par l'Agence française de développement. Il lui demande les conclusions qu'en tire le Gouvernement.

Texte de la réponse

La ville de Luang Prabang, inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis décembre 1995, bénéficie depuis plus de dix ans d'une coopération française importante. Après la création de la Maison du patrimoine en 1996, et la mise en place d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur de la ville historique en 2000, le projet d'aménagement du secteur sauvegardé de Luang Prabang a été financé par l'Agence française de développement de 2001 à 2006 à hauteur de 5,5 Millions EUR. Ce projet ambitieux vise à concilier développement économique et préservation du patrimoine, tout en intégrant naturellement les besoins des populations locales et en les impliquant. Il a permis la réhabilitation de 80 venelles et systèmes associés de drainage, la restauration de 8 bâtiments publics à forte valeur patrimoniale, l'appui à la réfection de 74 édifices classés privés, la mise en lumière de temples et de voiries, la construction de 6 sanitaires publics, la consolidation de 8 escaliers d'accès aux débarcadères du Mékong, le développement d'un marché artisanal, le réaménagement aux normes sanitaires d'un marché urbain, la création d'espaces verts, de 3 belvédères et de circuits de promenade. Un centre culturel franco-lao et un centre de protection environnementale du fleuve Mékong verront aussi le jour. Ce projet est réalisé en partenariat avec les autorités laotiennes et les différents acteurs de la coopération française : l'Agence française de développement, mais aussi la ville de Chinon et la région du Centre dans le cadre d'une opération de coopération décentralisée. Ces actions sont également réalisées en partenariat avec l'UNESCO. Ce projet de réhabilitation a fait l'objet d'un bilan positif au moment des célébrations du dixième anniversaire du classement de la ville au patrimoine mondial de l'UNESCO, en décembre dernier. Une évaluation externe du projet est également prévue en septembre 2006, qui permettra de dresser un bilan complet du projet et de tirer les leçons de cette expérience. Un nouveau projet est à l'étude, qui bénéficiera des conclusions de cette évaluation.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97690

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6328

Réponse publiée le : 29 août 2006, page 9000